

Hérépian

▣ **Attention aux amaques**

Des personnes mal intentionnées se présentent, actuellement, au domicile pour des travaux d'entretien (élagage, débroussaillage...). Aussi, la mairie recommande quelques mesures de prudence : ne pas laisser entrer les vendeurs chez soi ; s'informer de la réalité des démarches en exigeant une lettre d'accréditation de la commune s'ils s'en réclament. La personne démarchée doit exiger les coordonnées du vendeur, de son entreprise, et les contrôler. Si seulement un numéro de portable est présenté, il faut s'interroger. Il ne faut nullement accepter une prestation sans un devis et un bon de commande faisant apparaître une période de sept jours de rétractation, ne pas payer à l'avance.

Les habitants peuvent solliciter la mairie au 04 67 95 04 55 si les démarcheurs ne sont pas en capacité d'attester leur collaboration avec la commune.

midilibre.fr